

Statement by Belgium on behalf of the European Union - Third Committee

65th UNGA country situations Agenda item 68 b-c

26 October 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Croatie , l'ancienne République yougoslave de Macédoine* et l'Islande , pays candidats, l'Albanie et le Monténégro pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels se rallient à la présente déclaration.

Monsieur le Président,

Aucun pays au monde ne peut se prévaloir d'un bilan irréprochable en matière de droits de l'homme. Toutefois, nos pays sont tous tenus de respecter et de mettre en œuvre les obligations juridiques en vertu des normes du droit international auxquelles ils ont souscrits. Au travers d'un dialogue, ouvert et franc, toutes les situations 'droits de l'Homme' sont susceptibles d'amélioration. Ce dialogue peut faciliter l'échange de bonnes pratiques, l'apprentissage mutuel, mais aussi faciliter de nouvelles initiatives de coopération et d'assistance technique, et par là même contribuer efficacement à améliorer la situation des individus et de leurs communautés. Il repose sur la volonté des Etats et des décideurs politiques d'aller de l'avant. Ainsi, à titre d'exemple, le Président de la Mongolie a annoncé en janvier 2010 l'introduction d'un moratoire sur la peine de mort et la commutation à des peines de 30 ans d'emprisonnement des condamnations à mort de ceux qui étaient en attente d'exécution. Le Président du Guatemala a confirmé son opposition à la peine de mort face à des tentatives visant à mettre fin au moratoire de fait dans ce pays. Le Parlement de Djibouti a adopté cette année une loi constitutionnelle qui introduit l'abolition de la peine de mort. La République de Moldavie a adressé une invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme, ratifié le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et adopté une nouvelle loi sur la liberté d'expression. Nous félicitons également les autres pays qui ont aussi adressé une invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des Droits de l'homme en 2010 soit la Bolivie, la Bosnie Herzégovine, la Géorgie, le Honduras et El Salvador. Le Président Colombien a annoncé un programme ambitieux de restitution des terres aux paysans qui en ont été délogés de façon frauduleuse ou violente. Les Etats de l'Asie du Sud-Est se sont dotés d'un nouveau mécanisme régional de promotion des droits de l'homme. Nous nous félicitons enfin de la ratification récente

d'instruments internationaux, comme le Protocole optionnel sur les enfants et les conflits armés, signé et ratifié par le Gabon, l'Iran et le Malawi. Mais il est vrai également que certaines situations – de par leur gravité et l'urgence qui les caractérisent – requièrent une attention particulière de la Communauté internationale. L'Assemblée générale, qui incarne l'universalité de notre Organisation, a une responsabilité particulière pour faciliter le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. En complément à l'action du Conseil des Droits de l'Homme, cette Assemblée doit faire face à ses responsabilités, vis-à-vis des victimes de violations des droits de l'Homme, leurs familles, leurs proches et tous les défenseurs de ces droits. C'est pourquoi l'Union européenne appelle votre attention sur la situation des droits de l'Homme en Birmanie/Myanmar mais aussi en République Populaire Démocratique de Corée, en présentant des résolutions sur ces situations que justifient la gravité et l'ampleur des violations qui y sont commises.

S'agissant de la Birmanie/Myanmar, les élections générales du 7 novembre prochain ont été présentées par les autorités locales comme un pas décisif vers la démocratisation et la réconciliation nationale. La légitimité démocratique de ce scrutin et sa crédibilité aux yeux de la communauté internationale dépendent de la possibilité pour l'opposition et les groupes ethniques d'y participer librement. A cet égard, l'UE regrette de devoir constater que la législation électorale, la procédure d'enregistrement des partis et des candidats et les règles strictes qui encadrent la campagne électorale entravent les activités de l'opposition, de même que les chances de représentation équitable dans l'Assemblée à élire, ce qui est contraire aux normes internationales pour la tenue d'élections démocratiques. Il en va de même de la privation de liberté pour 2100 opposants politiques, parmi lesquels Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la Paix. L'Union européenne appelle les autorités à libérer sans attendre tous les prisonniers politiques. Nous rappelons que l'année passée, cette Assemblée avait appelé les autorités à procéder à une enquête transparente, efficace, impartiale et indépendante de toutes les allégations de violations des droits de l'homme dans le pays et à poursuivre en justice tous ceux qui pourraient en être responsables, afin de mettre fin à toute impunité. Déçus par le manque de suivi donné à cet appel, nous exhortons les autorités à agir de façon urgente, et, si nécessaire, en ayant recours à l'assistance des Nations Unies. Nous appelons enfin le gouvernement à coopérer pleinement avec la mission des bons offices du Secrétaire Général des Nations Unies, le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme et le Bureau du Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme, aussi dans la perspective de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme en janvier 2011.

En République Populaire Démocratique de Corée, c'est le non-respect d'à peu près tous les droits de l'homme qui pose problème. Sur le plan des droits civils et politiques, l'Union européenne s'inquiète en particulier des exécutions publiques, des procès expéditifs, des camps de travaux forcés, de la torture, de l'absence d'une quelconque liberté d'expression ou d'association et du contrôle oppressant de l'Etat sur ses citoyens. La réalisation des droits économiques, sociaux et culturels est quant à elle entravée par la crise humanitaire majeure à laquelle le pays est confronté, une crise qui est du reste aggravée par le repli dont les autorités de la RPDC font preuve. L'Union européenne note certaines mesures récentes visant à améliorer la coopération avec les agences des Nations Unies dans le domaine humanitaire et invite les responsables politiques de ce pays à s'engager résolument en faveur des droits de l'homme en s'ouvrant notamment au monde extérieur et en affectant les ressources disponibles à des fins civiles essentielles, telles que l'alimentation, l'éducation ou la santé.

Monsieur le Président,

Outre ces deux cas particulièrement sérieux, l'Union européenne tient à réitérer sa vive préoccupation par rapport à la situation des droits de l'homme en Iran. La répression des opposants politiques s'y est renforcée depuis l'élection présidentielle contestée de juin 2009. Les libertés d'expression et d'association y sont régulièrement bafouées, les médias muselés, les télévisions étrangères brouillées, les communications Internet et téléphoniques surveillées et des individus traqués par des moyens électroniques pour le seul fait d'avoir exprimé leur opinion. Plus que jamais, l'appareil judiciaire apparaît comme l'instrument du pouvoir en place, à plus forte raison lorsque de nombreux avocats subissent des pressions du régime et ne peuvent exercer normalement leurs fonctions. Certains sont contraints de fuir leur pays. La récente condamnation à 20 ans de prison de 7 dirigeants Baha'ï sans autre motif apparent que leur appartenance à ce groupe religieux témoigne en outre des persécutions dont sont victimes les minorités religieuses.

L'Union européenne – qui est par principe opposée à la peine de mort – suit avec une grande attention la situation des personnes condamnées à mort en Iran, y compris celle de Sakineh Ashtiani Mohammadi et d'Ebrahim Hamidi, mineur au moment des faits qui lui sont reprochés. Nous prenons note de la suspension de la sentence de lapidation pour « adultère » de Mme Ashtiani et nous appelons l'Iran à étendre cette décision à toutes les personnes condamnées à la lapidation. Nous appelons également les autorités iraniennes à respecter les standards internationaux en matière de peine de mort – notamment en réservant la peine capitale aux crimes les plus graves – et les dispositions du Pacte international sur les droits civils et politiques qui exclut l'application de la peine de mort pour les personnes

mineures au moment des faits et proscrit le recours à la lapidation qui constitue un châtement cruel et dégradant.

L'Union européenne condamne aussi les violations des droits de l'Homme fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. L'Union européenne reste préoccupée par les violations des droits de l'homme en Syrie et a, à maintes reprises, exprimé son opinion à ce sujet. Dans sa déclaration du 26 juillet dernier, la Haute Représentante Ashton a ainsi vigoureusement condamné le fait que les défenseurs des droits de l'homme Hatham Al-Maleh et Muhannad Al-Hassani – qui vient de recevoir le prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'homme – aient été condamnés à trois ans de prison ainsi que le fait que ce défenseur des droits de l'homme ait été à nouveau arrêté. L'Union européenne estime que les condamnations susmentionnées portent atteintes aux droits à la liberté d'expression et à la liberté d'association. L'Union européenne appelle à leur libération immédiate.

L'Union européenne réitère ses préoccupations relatives aux exécutions de condamnés à mort en Irak. La violence continue dont font l'objet également les défenseurs des droits de l'homme, parmi lesquels les journalistes, constitue un sujet de vive préoccupation pour l'Union européenne. La lecture des rapports sur les recours aux détentions arbitraires et à la torture dans les prisons irakiennes attise notre inquiétude sur la situation générale des droits de l'homme dans ce pays. Nous rappelons au gouvernement irakien la nécessité de mettre en place un Etat de droit. Nous demandons encore au gouvernement irakien de maintenir au rang de ses priorités la protection des minorités religieuses ainsi que l'amélioration de la condition de la femme.

Les violences au Soudan, notamment les conflits intertribaux dans les zones frontalières et dans le Sud du pays, continuent de frapper durement les populations civiles, alors que le pays sera confronté dans les mois à venir à des défis majeurs, notamment l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination du Sud-Soudan en janvier 2011 et la transition post-référendaire. L'Union européenne rappelle d'ailleurs que le respect des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et d'association, sont des éléments essentiels au bon déroulement de ce scrutin. Elle s'inquiète à ce titre des nombreuses entraves aux actions de la société civile, ainsi qu'à la liberté de la presse tant au Nord qu'au Sud du pays.

L'Union européenne se félicite de la prolongation du mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan. Tout en étant consciente des difficultés auxquelles les autorités soudanaises sont actuellement confrontées, l'Union européenne constate que bon nombre de recommandations qui leur ont été adressées à ce jour doivent

encore être mises en œuvre. La situation au Darfour s'est également dégradée à nouveau, avec une intensification des affrontements armés, des attaques contre le personnel humanitaire et la force de maintien de la paix, une recrudescence des luttes intertribales et conflits affectant directement la population civile et la persistance d'actes de violence sexuelle. Toute entrave à l'accès des travailleurs humanitaires aux zones affectées par les conflits doit cesser. La lutte contre l'impunité constitue aujourd'hui une priorité évidente, tant à l'échelon national, qu'international. L'Union européenne rappelle que le Gouvernement soudanais, les belligérants au conflit armé au Darfour et les membres de la communauté internationale ont tous l'obligation légale de collaborer avec la Cour pénale internationale en vertu de la résolution 1593 (2005) du Conseil de Sécurité.

Quant à la Somalie, l'Union européenne reste très préoccupée par la persistance d'une totale impunité pour les graves violations des droits de l'homme commises dans le pays, l'intensification des violences armées et leur impact sur les populations civiles, de même que par les divers rapports concernant les violations massives des droits humains commises par des groupes extrémistes, en ce compris le recrutement forcé à grande échelle d'enfants soldats. En attendant le rétablissement des conditions de sécurité et de paix, après 20 ans de guerre civile, qui seul conditionnera l'amélioration durable de la situation des droits de l'Homme, l'UE appelle au renforcement de mesures concrètes et opérationnelles permettant de lutter contre les violations des droits de l'Homme. La récente tenue d'un dialogue interactif au Conseil des Droits de l'Homme sur la Somalie est un pas dans cette direction, que nous saluons. L'utilisation du viol comme arme de guerre perdure en République démocratique du Congo, malgré les assurances données par les autorités locales de mener toutes les actions nécessaires afin de prévenir ces crimes.

L'Union européenne a été choquée d'apprendre les viols collectifs commis par des groupes rebelles au Nord-Kivu au début du mois d'août. Ces événements – d'une cruauté innommable – ne sauraient rester impunis et requièrent une mobilisation sans faille des autorités congolaises et de la communauté internationale. La lutte contre l'impunité pour ces crimes, de même que l'amélioration générale de la condition des femmes doivent être des priorités dans ce pays, comme récemment rappelé par la marche mondiale des femmes qui s'est terminée à Bukavu. La protection des défenseurs des droits de l'homme constitue également une priorité, comme nous l'a rappelé l'assassinat en juin dernier de Floribert Chebeya, un crime qui à ce jour n'a toujours pas été totalement élucidé.

L'Union européenne prend bonne note de la publication, le 1er octobre, par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) de son rapport concernant les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en République démocratique du Congo (RDC) entre 1993 et 2003. L'Union européenne

considère ce rapport comme une contribution supplémentaire à la lutte mondiale contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme. Elle rappelle sa détermination à contribuer à la prévention des crimes qui violent les droits de l'homme et le droit humanitaire, ainsi que la nécessité de faire en sorte que les auteurs de ces crimes aient à répondre de leurs actes. L'Union européenne prend acte des observations formulées par la RDC, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et l'Angola, qui ont été publiées par le HCDH, et estime qu'il y a lieu de les évaluer. L'Union européenne remercie le HCDH d'avoir élaboré ce rapport et l'encourage à y donner une suite appropriée allant dans le sens des efforts déployés d'une manière plus générale pour lutter contre l'impunité en RDC et dans la région. Dans ce contexte, une appropriation nationale et régionale des modalités d'application de la justice est essentielle, y compris, le cas échéant, en matière de justice transitoire.

L'Union européenne reste également préoccupée par le harcèlement des activistes politiques et de la société civile en général au Zimbabwe, ainsi que par les entraves à liberté d'expression et de rassemblement rapportés dans ce pays. Nous reconnaissons les efforts et progrès réalisés par le gouvernement d'union nationale depuis sa mise en place, mais estimons que des développements importants sont encore nécessaires pour assurer les réformes politiques prévues et le respect des droits de l'homme et ainsi ramener le pays sur la voie de la démocratie. La réconciliation nationale au Sri Lanka mérite tout autant l'attention de cette Assemblée. Elle passera nécessairement par la lutte contre l'impunité et c'est la raison pour laquelle l'Union européenne a soutenu le 22 juin dernier la désignation d'un Groupe d'experts des Nations Unies chargé de conseiller le Secrétaire général sur cette question. L'Union européenne encourage les autorités sri-lankaises à intensifier leurs efforts pour faire face à l'héritage de la guerre et à améliorer ostensiblement la situation des droits de l'homme dans l'île. L'Union européenne est néanmoins préoccupée par les changements constitutionnels récents au Sri Lanka. L'extension des pouvoirs présidentiels sur la police et la justice, dans le cadre du processus électoral et à l'égard de la Commission des droits de l'homme, nous font craindre que ces changements ne sapent les principes démocratiques en affaiblissant les garanties et l'équilibre des pouvoirs prévus par la Constitution.

L'Union européenne est profondément concernée de ce que des milliers de personnes soient soumises à la détention arbitraire et fait appel au Sri Lanka pour permettre l'accès humanitaire à toutes les personnes en détention et à ce qu'elles bénéficient de procédures juridictionnelles effectives et équitables. L'UE note des rapports continus de harcèlement violent de journalistes et de pression sur les médias indépendants, aussi bien que l'intimidation continue des activistes de société civile. L'Union européenne exprime sa préoccupation par rapport à la détérioration de la situation des droits de l'Homme au

Belarus, notamment en matière de liberté d'expression et des médias, de liberté d'association dont les atteintes portent préjudice au travail des ONGs, et de poursuites judiciaires apparemment motivées par des raisons politiques. L'Union européenne demande au Belarus qu'il garantisse que les prochaines élections se dérouleront conformément aux standards démocratiques et dans le respect de droits de l'homme, et particulièrement de la liberté d'expression et d'association de façon à ce que tous les candidats puissent bénéficier d'une égalité de traitement. Nous regrettons d'autre part l'application persistante de la peine de mort au Belarus et exhortons les autorités biélorusses à se joindre au consensus auquel adhèrent tous les autres pays européens en introduisant un moratoire sur la peine de mort (comme étape intermédiaire en vue d'une abolition rapide). L'Union européenne se félicite des initiatives récemment prise en Chine en faveur de la réduction du nombre de crimes passibles de la peine de mort. Nous soutenons toute réforme qui pourrait aboutir à son abolition.

L'Union européenne s'inquiète de la détérioration de la situation dans des domaines tels que l'Etat de droit, la liberté de la presse, la liberté d'expression, y compris les nouvelles technologies, et les restrictions imposées aux défenseurs des droits de l'homme. Nous appelons la Chine à libérer le Prix Nobel de la Paix 2010 Liu Xiaobo, ainsi que les autres prisonniers de conscience. Nous restons préoccupés par le sort réservé à certains citoyens chinois provenant des minorités ethniques et religieuses, non seulement en raison des restrictions auxquelles ils doivent faire face dans le cadre de l'exercice de leur liberté de religion et de croyance, mais aussi eu égard aux récentes condamnations à de lourdes peines de prison qui frappent des journalistes et des représentants de la société civile issus de ces communautés. De façon plus générale nous encourageons la Chine à poursuivre ses efforts pour ratifier au plus tôt le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qu'elle a signé en 1998.

L'Union européenne demeure profondément préoccupée par la détention en Erythrée, depuis septembre 2001, de onze députés et membres du Front populaire pour la démocratie et la justice, et de dix journalistes indépendants. Ils sont détenus de manière illégale et mis au secret, sans chef d'accusation, en contradiction totale avec les obligations internationales de l'Erythrée en matière de droits de l'homme. Peu d'informations sont disponibles sur leur état de santé.

L'Union européenne est profondément préoccupée par des informations récentes, non confirmées, selon lesquelles certaines de ces personnes seraient mortes en détention. Elle invite les autorités érythréennes à rendre publiques toutes les informations concernant le lieu de détention des prisonniers politiques et à leur permettre d'avoir des contacts avec leur famille et leurs avocats.

L'Union européenne demande fermement la libération sans condition de ces prisonniers et de toutes les autres personnes détenues pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions. Elle déplore en outre le fait que l'Érythrée continue de violer les obligations qui sont les siennes en vertu du droit national et international, en dépit des appels lancés à maintes reprises par la communauté internationale. La situation des défenseurs des droits de l'homme en Éthiopie est également une source de préoccupations pour l'Union européenne, surtout depuis l'adoption de la proclamation sur les « Charities and societies » en 2009, qui a eu un impact négatif sur le travail de la société civile. Monsieur le Président, Comme je l'ai déjà indiqué dans mon introduction, aucun pays, aucun groupe de pays, ne peut se prévaloir d'un bilan irréprochable en matière de droits de l'homme. Chacun doit s'efforcer de progresser et tous ensemble, nous devons veiller au respect des normes internationales. L'UE fait sa part dans ces efforts et est prête à travailler avec tous les pays qui le souhaitent pour atteindre les objectifs que les Nations Unies se sont fixées dans la protection et la promotion des droits de l'homme. Je vous remercie Monsieur le Président.